



Communiqué de presse

Regroupement des services généraux en préfecture: pourquoi la CGT-Culture et la CGT-Spectacle envahissent la DRAC Île-de-France

Préfectures : les Secrétariats généraux communs à l'encontre des politiques publiques culturelles

Dans la logique des réformes successives de l'organisation territoriale de l'État, le gouvernement s'attaque depuis janvier 2019 aux services généraux des services déconcentrés. Son idée est de faire des économies d'échelle dans les différents champs ministériels en regroupant les fonctions supports (logistique, informatique, juridique, ressources humaines, gestion financière, voire communication), sans aucun discernement.

Pour l'instant, cette réforme concerne l'échelon départemental. Au ministère de la Culture, l'échelon régional étant la principale représentation de l'État, ses Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ne sont *a priori* pas concernées par cette réforme. Seuls les secrétariats généraux des Directions d'action culturelle (DAC) des **Départements d'Outre-mer** sont en passe d'être regroupés dans les Secrétariats généraux communs (SG communs) en préfecture, non sans créer des complications en particulier en Guyane, où la DAC a été fondue dans une Direction des populations (absence de visibilité, bureaucratie et lenteur administrative, ingérence du préfet dans des dossiers).

Or, le **préfet d'Île-de-France Marc Guillaume**, qui était jusqu'à mi-juillet secrétaire général du Gouvernement, et dans ce cadre très volontariste pour cette réforme des SG communs, veut également **expérimenter ces regroupements pour certaines administrations, dont la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France**. La particularité des DAC et DRAC repose pourtant sur la **relation directe entre ses services « métier »** de la protection du patrimoine, du soutien à la création, de livre et de la lecture publique et de la démocratie culturelle **et ses services supports**. L'éloignement physique des personnels amène inévitablement une gestion des dossiers plus bureaucratique et plus compliquée pour les agents des DRAC comme pour les usagers.

Si les services supports de la DRAC d'Île-De-France partent dans les SG communs de la préfecture, c'est un pan entier de la chaîne opératoire du ministère qui va faire défaut, affectant le déploiement de la politique publique culturelle et en particulier la mise en œuvre du plan de relance – qui reste insuffisant – ayant pour objectif de ranimer le secteur culturel sinistré par la crise sanitaire.

Le maintien de personnes supports dans les DRAC et les DAC est un véritable enjeu d'efficacité et de cohérence pour garantir les missions du ministère de la Culture dans ses services déconcentrés à destination des structures et usagers des services publics culturels dans les territoires.

La CGT Culture et la CGT-Spectacle demandent une position forte de la ministre de la Culture Roselyne Bachelot-Narquin dans les Départements d'Outre-mer et en Île-de-France pour que les capacités d'action des DAC et des DRAC soient préservées sur leur site et dans leur direction initiale. C'est pourquoi ce 17 septembre, la CGT-Culture, la CGT-Spectacle, les personnels et les professionnels ont envahi la DRAC Île-de-France afin d'obtenir une réponse satisfaisante à leur revendication.

Paris, le 17 septembre 2020